|  |  |
| --- | --- |
| Note du secrétariat | Document informel **GRVA-08-29**  14-16 décembret 2020  Point 9(d) de l'ordre du jour |

**Points pour décision selon la procédure d'approbation tacite**

**Réunion informelle virtuelle du Groupe de travail sur les véhicules automatisés/autonomes et connectés (GRVA)**

14 au16 décembre 2020

La documentation référencée dans le projet de décision ci-dessous est disponible sur le site Web de l’ONU:

-Les documents officiels sont accessibles comme suit: ww.undocs.org/"symbol »

Pour ECE/TRANS/WP.29/1155, le lien est : <https://undocs.org/ECE/TRANS/WP.29/1155>

-D’autres documents sont disponibles ici:

<https://unece.org/transport/events/wp29grva-eighth-working-party-automatedautonomous-and-connected-vehicles>

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Décision no. | Point de l’ordre du jour | Décision |
| 1 | 1 | Le Groupe de travail sur les véhicules automatisés/autonomes et connectés (GRVA) a adopté son ordre du jour (basé sur ECE/TRANS/WP.29/GRVA/38) pour cette session virtuelle et informelle. |
| 2 | 3(a) | Le GRVA a reçu un rapport d’étape soumis par le Groupe de travail informel (GTI) des prescriptions fonctionnelles applicables aux véhicules automatisés et autonomes (FRAV). |
| 3 | 3(b) | Le GRVA a reçu le rapport d’étape soumis par le GTI des méthodes de validation pour la conduite automatisée (VMAD). |
| 4 | 3(c) | Le GRVA a reçu un rapport d'étape oral du GTI des enregistreurs de données de route (EDR) et des systèmes de stockage des données pour la conduite automatisée (DSSAD). |
| 5 | 3(d) | Le GRVA a pris note des directives fournies par AC.2 sur les travaux liés aux systèmes automatisés de maintien dans la voie (ALKS) (voir ECE/TRANS/WP.29/1155, par. 33).  Le GRVA a pris note des positions écrites exprimées par la Commission européenne, le Japon, l’Allemagne, le CLEPA et l’OICA. GRVA a aussi reçu des commentaires du Canada, du Royaume-Uni et des États-Unis d’Amérique.  Le GRVA a salué l’offre de l’Allemagne de faciliter les discussions sur le Règlement ONU n°157 (ALKS) et de coordonner entre les parties prenantes. |
| 6 | 4(a) | Le GRVA a pris note de la proposition des experts de la Commission européenne et de la Fédération de Russie de lancer un groupe de travail sur les systèmes avancés d'aide à la conduite (ADAS). L'industrie (AAPC, AVERE, CLEPA, OICA) a fourni des commentaires et des commentaires.  Le GRVA a convenu que la Commission européenne et la Fédération de Russie devraient inviter les participants du GRVA à discuter et à déterminer si une équipe spéciale ou un autre organe de travail devrait être formé pour traiter de toute question relative au Règlement ONU n° 79 de l'ONU qui doit être étudiée et développée en ce qui concerne l'ADAS. Si nécessaire, le GRVA évaluera le projet de mandat d'une équipe spéciale ou d'un autre organe sur l'ADAS à sa prochaine session. |
| 7 | 4(b) et 4(c) | Le GRVA a accepté de reprendre, lors de sa session de février 2021, les discussions sur des fonctions d’atténuation des risques (RMF) et d’interface homme-machine (HMI) alternatives pour le parcage télécommandé (RCP) sur la base des propositions soumises par les experts de l’OICA. |
| 8 | 5 | Le secrétariat a informé le GRVA de la décision de WP.29 lors de sa session de novembre 2020 concernant l’AEBS (voir ECE/TRANS/WP.29/1155, par. 75).  GRVA a fourni des conseils au secrétariat pour la préparation des documents de travail correspondants pour la session WP.29 en mars 2021. |
| 9 | 6 | Le GRVA a adopté ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2020/31 et a demandé au secrétariat de le soumettre en tant que projet de supplément à la série 01 d’amendements au Règlement ONU n° 13-H, pour examen et vote par WP.29 et AC.1 lors de leurs sessions de juin 2021. |
| 10 | 7 | Le GRVA a reçu une présentation du CLEPA concernant les dispositions relatives à la conformité de la production dans le Règlement ONU n° 90. Le GRVA a accepté de poursuivre la discussion sur cette question lors de sa session de février 2021 sur la base d’un document de travail. |
| 11 | 8(a) | (Point non critique). Pas de décision. |
| 12 | 8(b) | GRVA a reçu une présentation sur les activités des GTIs sur l’IWVTA et le DETA. GRVA a invité les experts de l’OICA et de la Commission européenne à explorer les implications des modifications apportées aux *lignes guides sur les Règlements ONU* gérés par le GRVA.  Le GRVA a brièvement discuté (ii) de la nécessité de mettre en œuvre les dispositions relatives à l’identification unique d’une manière uniforme et (ii) des deux options de mise en œuvre actuellement examinées par le GTI sur le DETA et le GRE. GRVA a accepté de reprendre les discussions sur ce point lors de la prochaine session. |
| 13 | 9(a) | Le GRVA a discuté des points à insérer dans une liste de priorités pour le GRVA pour l'année 2021.  Le GRVA a décidé de consulter les GTIs FRAV et VMAD et de reprendre les discussions lors de sa session de février 2021. |
| 14 | 9(b) | Le GRVA a discuté de l’Intelligence Artificielle , suivant les recommandations d’AC.2.  Le GRVA s’est mis d’accord sur l’importance des définitions pertinentes et a discuté de la nécessité de réduire la question à des aspects spécifiques de pertinence pour le GRVA. Le GRVA a également discuté de la question de savoir si des dispositions neutres sur le plan technologique seraient suffisantes ou si des aspects spécifiques de la technologie nécessiteraient une attention particulière. Le GRVA a convenu qu’il pourrait être prématuré de rédiger des dispositions réglementaires, en particulier pour cette technologie émergente, à ce stade.  Le Président a invité les délégations à se préparer à une discussion lors de sa session de février 2021 et à réfléchir aux principes qui pourraient être rédigés, si nécessaire, comme document de référence ou document d’orientation. |
| 15 | 9(c) | Le GRVA a discuté de modifications potentielles au document-cadre sur les véhicules automatisés. Le GRVA a accepté de consulter les GTIs sur FRAV et VMAD à ce sujet et de reprendre les discussions sur ce sujet lors de sa session de février 2021. |
| 16 | 9(d) | L’expert représentant la France a informé le GRVA de la publication de la Stratégie sur les véhicules automatisés dans son pays et a proposé de la présenter lors de la session de février 2021.  Le secrétariat a informé que la prochaine session du GRVA se tiendrait du 1er au 5 février 2021.  Le GRVA a convenu que le résultat de la procédure silence serait documenté dans le rapport de la session dans le cadre de ce point de l’ordre du jour. |